



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du jeudi 17 Mars 2016



Monsieur le Directeur d'Académie,

Cette rentrée du mois de Mars se fait dans un contexte de cristallisation de la contestation de la politique sociale gouvernementale, qu'il s'agisse du projet de loi El Khomri visant à réformer le code du travail, du protocole de négociations sur les salaires et les carrières dans la fonction publique, ou de la réforme du collège. Le gouvernement poursuit sa fuite en avant néo-libérale, multipliant les mesures qui font le choix de préférer les intérêts du patronat plutôt que ceux des salariés et de la jeunesse, tout en refusant de rompre avec les politiques d'austérité.

Le projet de loi travail organise un recul généralisé de la protection des salariés en inversant la hiérarchie des normes, faisant de l'entreprise et donc du chef d'entreprise, le maître en matière de décisions diverses (temps de travail, licenciement etc) au détriment des garanties collectives conquises par les luttes sociales depuis plus d'un siècle.

La réaction unanime des organisations de jeunes, des syndicats, la popularité de la pétition en ligne ont contraint le gouvernement à reculer, mais ce recul ne fait guère illusion. La philosophie du texte n'est nullement remise en cause par les quelques aménagements envisagés. Ce projet de loi demeure inacceptable, c'est pourquoi la FSU appelle à continuer à signer la pétition « Loi Travail Non Merci », ainsi qu'à rejoindre et à soutenir la mobilisation des lycéens, étudiants et salariés du jeudi 17 mars pour le retrait du projet de loi El Khomri et l'ouverture d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales sur cette question.

En ce jour s'ouvrent également des discussions avec les organisations syndicales sur la revalorisation des salaires et des carrières dans la fonction publique. Dans ce domaine également, le gouvernement s'illustre par son refus du dialogue social. La FSU dénonce l'ouverture des négociations dans le cadre d'un protocole qui n'a pas reçu l'accord de la majorité des organisations syndicales. Elle pèsera de tout son poids dans les discussions pour obtenir de réelles avancées concernant les rémunérations des fonctionnaires : rattrapage des pertes de pouvoir d'achat engendrées par la désindexation des salaires sur les prix et le gel de la valeur du point d'indice depuis 2010, reconstruction des grilles indiciaires, et augmentation significative du point d'indice.

Enfin, le refus persistant du ministère d'entendre la profession au sujet de la réforme du collège montre bien que dans le domaine de l'éducation, la méthode appliquée est bien la même qu'en matière de réforme sociale. L'intersyndicale réunie le 15 mars a réaffirmé sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. Elle appelle l'ensemble des collègues à poursuivre la lutte pour que cette réforme ne soit pas mise en œuvre à la rentrée 2016, soutient toutes les initiatives décidées collectivement dans les établissements et proposera dans les semaines à venir de nouveaux temps forts.

Le SNES-FSU appelle les personnels à se saisir des journées d'actions annoncées et à venir comme autant d'étapes participant à la construction d'un grand mouvement de convergence de toutes les luttes lors de la journée du 31 mars, pour obtenir une réorientation de la politique éducative sociale et économique du gouvernement.

Dans l'Éducation Nationale, il y a urgence à prendre de réelles mesures pour revaloriser les métiers et les carrières des enseignants, mettre un terme à la dégradation de nos conditions de travail, et endiguer la crise de recrutement qui perdure depuis plusieurs années. Si l'on ne peut que se féliciter que des créations de postes aient lieu à la rentrée 2016, encore faudrait-il qu'ils soient pourvus. Lors du mouvement 2015, le rétablissement d'une décharge de service pour les lauréats des concours

avait permis une meilleure fluidité du mouvement en permettant le déblocage des postes auparavant préemptés pour les professeurs stagiaires à temps complet. Par ailleurs les postes créés sont insuffisants pour compenser les suppressions d'emplois massives du précédent quinquennat, absorber la hausse des effectifs et empêcher une nouvelle dégradation des conditions d'exercice à la rentrée 2016. Le SNES FSU revendique la création de postes en nombre suffisant pour rétablir le droit à muter des collègues, de telle manière que le plus grand nombre puisse obtenir satisfaction, et offrir aux élèves une réelle amélioration de leurs conditions de travail et d'étude.

Pour le département des Yvelines, la création de 42 postes en lycée sera insuffisante à compenser la hausse des effectifs (1213 lycéens supplémentaires) tandis qu'en collège, en dépit de l'apport de moyens supplémentaires pour la mise en place de la réforme, celle ci donne lieu à 20 suppressions de postes pour seulement 89 élèves en moins. Ces suppressions se font essentiellement dans des disciplines fortement malmenées par la réforme des collèges : technologie, lettres classiques (moins 11 postes) et Allemand (moins 4 postes). Si nous nous félicitons que la Direction Académique des Yvelines n'ait pas fait le choix de proposer aux professeurs d'Allemand des compléments de services sur trois établissements comme cela a été fait dans d'autres départements de l'académie de Versailles, nous tenons à exprimer notre inquiétude quant à la réaffectation des enseignants dont les postes ont été supprimés, qui se fera dans des conditions difficiles (éloignement important du domicile, compléments de service ...) en raison de la pénurie de postes dans les trois disciplines concernées.

Nous remercions la DOS pour la qualité du travail réalisé par leurs services, leur écoute à notre égard et l'attention qu'ils ont apportée aux situations d'établissement que nous leurs avons signalées. Néanmoins, nous déplorons le fait que des postes puissent encore être supprimés alors même qu'il existe des heures supplémentaires, parfois en volume important, dans les disciplines dans laquelle le poste disparaît. La FSU revendique un cadrage national fort rendant obligatoires les décharges de service pour les missions indispensables au bon déroulement des enseignements (coordination des APSA et la maintenance des réseaux informatiques ...) qui ne devraient pas représenter une charge de travail supplémentaire, d'autant que la possibilité de substituer aux IMP des décharges de service, pourrait dans certains cas permettre de préserver des postes menacés. Nous continuons à réclamer une révision du taux des IMP dont le montant ne devrait pas être inférieur à celui d'une heure supplémentaire. Nous exigeons la suppression des lettres de mission et revendiquons la création d'un barème permettant un fléchage des dotations et empêchant que la rémunération des missions ne soit laissée à l'arbitrage local du chef d'établissement.

Lors du CTA du 16 février, des annonces ont été faites concernant des créations de postes de CPE pour l'académie de Versailles. Nous souhaiterions savoir quels critères ont été adoptés afin d'en définir la répartition entre les 4 départements de l'académie, de connaître le nombre postes attribués au département des Yvelines, et enfin quels critères ont été utilisé pour décider des établissements d'implantation au sein du département.

Dans les établissements scolaires des Yvelines, la préparation de rentrée a été marquée par un dialogue social tendu au sein des établissements. La réforme des collèges, à laquelle une majorité de personnels continue à se monter résolument hostile, a conduit certains chefs d'établissements à refuser de soumettre les TRMD au vote du CA, voire à ne pas tenir de CA du tout, alors même que des suppressions de postes étaient envisagées. Par ailleurs, en collège comme en lycée, dans un contexte où les dotations sont insuffisantes à couvrir les besoins, se manifestent les effets délétères d'une certaine conception de l'autonomie de l'établissement, qui génère des tensions au sein des équipes ou avec les chefs d'établissement, lorsque les équipes sont confrontées à des choix contraints, entre le maintien d'options et l'ouverture de divisions supplémentaires en vue d'alléger les effectifs.

Enfin, une réunion a eu lieu mercredi 16 mars concernant la création d'un nouveau collège à Mantes la Jolie. Nous souhaiterions que les organisations syndicales puissent être régulièrement tenues

informées de cette situation et du devenir des collèges Chénier et Cézanne.

Monsieur le Directeur Académique, nous connaissons votre attachement au dialogue social. Vous avez eu la bienveillance de recevoir en audience plusieurs établissements dont les dotations étaient insuffisantes. Si ces dernières ont parfois pu être abondées, il demeure encore des établissements dont les revendications n'ont pas été entendues, à l'instar du collège de la Vaucouleurs de Mantes la Ville, qui a déposé un préavis de grève reductible à compter du mardi 22 mars. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, d'entendre les demandes légitimes de tous les établissements qui se sont manifestés auprès de vos services pour obtenir un abondement de leur dotation horaire, mais pour cela, le Ministère de l'Éducation Nationale doit attribuer des moyens à la hauteur, permettant le fonctionnement d'un service public ambitieux.